**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**(Article L.6353-1 du code du travail)

Entre

**Le Centre de formation :**

LA SARL/SAS BRAIN IT   
Domicilié au : 70, Boulevard de Picpus, 75012

Enregistré au RCS de Paris depuis le 29/03/2022

Sous le numéro SIRET : 91211162200011

Représenté par Monsieur Uriel ATTIAS, en qualité de Gérant

et désigné ci-après " La Société"

ET

**Le stagiaire:**

Nom :   
  
**Article I. - OBJET DE LA CONVENTION**

En exécution du présent contrat, La Société s'engage à organiser les actions de formation prévues à l’annexe ci-jointe et dans les conditions fixées par les articles suivants.

**I.1. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

Le présent dispositif s’inscrit dans le cadre de : **Développement des compétences**

*(Catégorie d’action prévue à l’article L.6313.1 du Code du Travail dans laquelle s’inscrit la formation)*

Les modules sont consultables dans le programme en annexe.

L'action de formation donne lieu à un **certificat de formation**.  
Le Dr Erwin Benassaia, chargé de la formation est médecin dermatologue diplômé.

**I.2 OBJECTIFS :**

Apprendre à identifier différentes pathologies en dermatologie pour améliorer le triage et la réorientation des patients afin d’améliorer la prise en charge et le pronostic des patients.

**I.3 PROGRAMME, MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

41 Vidéos sous-titrées et accompagnées de diapositives

* L'acné
* Acrosyndromes
* Alopécie
* Appareil Unguéal
* Brûlures
* Cancers cutanés
* Cicatrisation
* Dermatite atopique
* Dermatite séborrhéique
* Dermatologie & carences vitaminiques
* Dermatologie psychiatrique
* Gale
* Hypertrichose
* Soleil et peau
* Maladie de verneuil ou hidradénite
* Mycoses
* Pathologie des muqueuses
* Pathologie des muqueuses génitales
* Pityriasis Versicolor
* Principe de l'examen
* Prurit
* Psoriasis
* Pityriasis
* Rôle de la peau
* Rosacée
* Terrains particuliers
* Traitements en dermatologie
* Ulcères veineux
* Urgence dermatologique & purpura
* Urticaire
* Varicelle zona virus
* Vergetures
* VIH
* Vitiligo
* Herpès
* Syphilis

Chaque partie propose un QCM final pour évaluer les connaissances acquises.

***V 1.4 08/03/2024.***

**I.4 NATURE DE L’ACTION DE FORMATION :**

(Conformément à l’article 6313-1 du Code du Travail)

- Action de formation ;  
- Bilan de compétences ;  
- Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre III de la présente partie ;

- Action de formation par apprentissage

**I.5 DURÉE ET TENUE DE LA FORMATION**

**Dermatologie clinique pour les professionnels de santé**

9 heures

Déroulement : e-learning

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : Le programme, les moyens, les méthodes pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, la qualité des intervenants sont précisées, ayant valeur contractuelle ;

**I.6 EFFECTIF CONCERNE :** 1 personne

**I.7 MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS :**

Des QCM sont faits tout au long du parcours pour valider les compétences.

**Article II. – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Coût total net : **275€** (exonération de TVA, article 293B du CGI)

**Article III – DROIT D’USAGE PERSONNEL**

L’identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du stagiaire. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. En cas de violation de la clause, Brain it se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

**Article V. - DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la signature du stagiaire.

Fait en 2 exemplaires, à Paris, le 09/08/2024.

Le stagiaire :

Le gérant

Monsieur Uriel ATTIAS

